

RAPPORT N° 00/8-65
au Conseil Municipal

OBJET

PROGRAMME DE FLEURISSEMENT 1999 / 2000
(TRAVAUX SUR SITES A DOMINANTE FLEURISSEMENT)

AVENANT AU MARCHE DE VOCATOUR

Dans le cadre du mandat de réalisation du programme de Fleurissement 1999 / 2000 confié à la SODIAC, un marché de travaux a été conclu en date du 22/02/2000 avec l'entreprise VOCATOUR pour la réalisation d'un lot unique : Fleurissement et mise en place d'un arrosage automatique.

A la demande du Maître d'Ouvrage, le programme de ces travaux a subi certaines adaptations et modifications.

Il s'agit notamment de :

- suppression intégrale des travaux sur le site n°10 - Mairie Annexe du Chaudron,
- suppression partielle de végétaux sur le site n°18 - Mairie Annexe de Commune Primat,
- intégration d'un arrosage automatique sur les sites n°11 - Mairie Annexe de Montgaillard, n°12 - Mairie Annexe de Domenjod, n°16 - Mairie Annexe de Sainte-Clotilde,
- intégration de végétaux complémentaires sur les sites n°9 - Mairie Annexe du Brûlé, n°16 - Mairie Annexe de Sainte-Clotilde,
- intégration de jardinières sur le site n°16 - Mairie Annexe Sainte-Clotilde.

L'incidence financière de ces modifications engendre une diminution de - 168.344,26 F HT par rapport au marché initial.

En outre, la modification du taux de TVA à compter du 01/04/00 engendre également une diminution de 9.878,34 F par rapport au marché initial.

L'incidence financière globale s'établit à - 178.222,60 F TTC qui nécessite la passation d'un Avenant au marché de travaux.

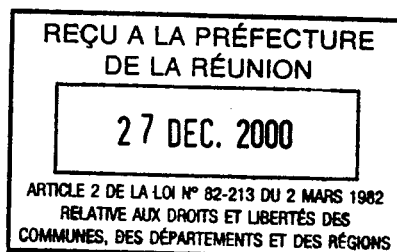
RAPPORT N° 00/8-65

Je vous demande donc d'approuver le projet d'Avenant n°1 au marché de travaux du lot unique: Fleurissement et mise en place d'un arrosage automatique.

Je vous demande également d'autoriser la SODIAC, Mandataire à signer cet Avenant n°1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/8-65
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

PROGRAMME DE FLEURISSEMENT 1999 / 2000
(TRAVAUX SUR SITES A DOMINANTE FLEURISSEMENT)

AVENANT AU MARCHE DE VOCATOUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 254 ;

Vu le Mandat de réalisation approuvé le Conseil Municipal lors de la séance du 24 mars 1999, signé par la Commune le 7 mai 1999, reçu en Préfecture le 21 mai 1999 ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-65 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale /Finances ;
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

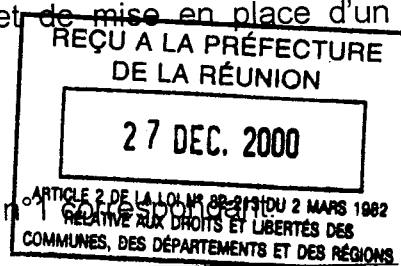
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'Avenant n°1 à conclure avec l'entreprise VOCATOUR titulaire du marché de travaux de fleurissement et de mise en place d'un arrosage automatique.

ARTICLE 2

Autorise la SODIAC, Mandataire, à signer l'Avenant n°1 correspondant.



Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis le 21 DEC. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

MAIRIE DE SAINT-DENIS
LE MAIRE - (NO...)



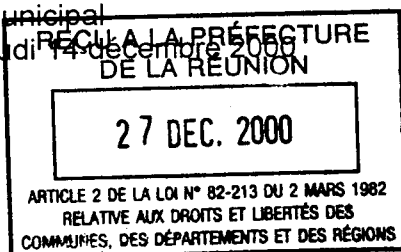
PROGRAMME DE FLEURISSEMENT 1999/2000
Fleurissement de 12 sites de quartier avec mise en place d'un
arrosage automatique

MARCHE DE TRAVAUX
Lot unique : Fleurissement et arrosage automatique

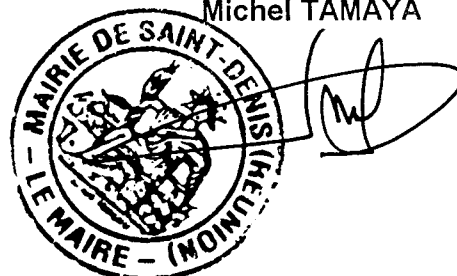
AVENANT N°1

MAITRE D'OUVRAGE	VILLE DE SAINT-DENIS
MANDATAIRE	SODIAC 50 quai Ouest – BP 710 97474 Saint-Denis cedex
MAITRE D'OEUVRE	Mme MB PRUD'HOMME 18 rue Leconte de Lisle – Grand Fond 97434 Saint-Gilles les Bains
MARCHE N°	00007-01
TITULAIRE	VOCATOUR BP 514 97867 Saint-Paul cedex
MONTANT INITIAL DU MARCHE	1.081.678,23 F TTC
MODIFICATIONS SUCCESSIVES DU MONTANT	NEANT

Annexe au Rapport 00/8-65
Vu au Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000



LE MAIRE
Michel TAMAYA



ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet les points suivants :

1) Prise en compte des modifications de prestations à la demande du Maître d'Ouvrage :

- ❖ suppression des travaux à réaliser sur le site n°10 – Mairie annexe du Chaudron,
- ❖ suppression d'une partie des travaux sur le site n°18 – Primat,
- ❖ intégration des travaux supplémentaires nécessaires pour l'aménagement des sites cités ci-après :
 - le site n°9 – Mairie annexe du Brûlé,
 - le site n° 11 – Mairie annexe de Montgaillard,
 - le site n°12 – Mairie annexe de Domenjod,
 - le site n°16 – Mairie annexe de Sainte-Clotilde

2) Prise en compte de l'incidence financière de ces modifications en plus et moins value, suivant détail ci après :

Site n°9 – Mairie du Brûlé : Plus values					
Désignation	Unité	Qté	Qté -	P.U. H.T.	P.T. H.T
Devis du 07/08/2000					
<u>Fourniture et plantation</u>					
- Cuphea	U	100		39.00	3 900.00
- Blue Daze	U	100		35.00	3 500.00
- Hortensia	U	20		65.00	1 300.00
<u>Plantation et entretien</u>					
- 100 impatiens	Fft	1		700.00	700.00
TOTAL					9 400.00

Site n°10 – Mairie annexe du Chaudron - Moins values					
Désignation	Unité	Qté	Qté -	P.U. H.T.	P.T. H.T
La totalité des travaux	Ens.		1	- 200 672.00	- 200 672.00
TOTAL					- 200 672.00

Site n°11 – Mairie annexe de Montgaillard - Plus values					
Désignation	Unité	Qté	Qté -	P.U. H.T.	P.T. H.T
<u>Arrosage automatique</u>					
- Tranchée	MI	160		25.00	4 000.00
- Canalisation 32	MI	190		25.00	4 750.00
- Canalisation 50	MI		30	50.00	- 1 500.00
- Grillage avertisseur	MI	160		3.00	4800.00
- Electrovanne + regard	U	3		550.00	1 650.00
- Vanne manuelle ¼ de tour	U	3		280.00	840.00
<u>Travaux supplémentaires</u>					
- Tuyères	U	11		105.00	1 155.00
- Turbines (rotors)	U	13		275.00	3 575.00
- Canalisation PEHD 16	MI	16		17.00	272.00
- Canalisation PEHD 25	MI	15		23.80	357.00
TOTAL					17 079.00

Site n°12 – Mairie annexe de Domenjod - Plus values					
Désignation	Unité	Qté	Qté -	P.U. H.T.	P.T. H.T
<u>Arrosage automatique</u>					
- Tranchées	MI	45		25.00	1 125.00
- Traversée de voirie ou d'allées + découpe + réfection béton ou enrobé	MI	11		35.00	385.00
- Fourreaux diamètre 120	MI	11		100.00	1 100.00
- Canalisation diamètre 32	MI	200		25.00	5 000.00
- Grillage avertisseur	MI	200		3.00	600.00
- Goutteurs 2 l/h	MI		50	15.00	- 750.00
- Goutteurs 4 l/h en tête de mur	MI		100	20.00	- 2 000.00
- Electrovanne + regard	U	3		550.00	1 650.00
- Vanne manuelle ¼ de tour	U	3		280.00	840.00
- Régulateur de pression	U		1	1 500.00	- 1 500.00
<u>Travaux supplémentaires</u>					
- Tuyères	U	32		108.00	3 456.00
TOTAL					9 906.00

Site n°16 – Mairie annexe de Sainte-Clotilde - Plus values					
Désignation	Unité	Qté	Qté -	P.U. H.T.	P.T. H.T
<u>Arrosage automatique</u>					
- Tranchées	MI	90		25.00	2 250.00
- Canalisation diamètre 32	MI	104		25.00	2 600.00
- Grillage avertisseur	MI	90		3.00	270.00
- Electrovanne + regard	U	2		550.00	1 100.00
- Vanne manuelle ¼ de tour	U	2		280.00	560.00
<u>Travaux supplémentaires</u>					
- Turbines	U	13		275.00	3 575.00
- Canalisation PEHD diamètre 16	MI	13		17.00	221.00
Devis du 21/08/2000					
- Fourniture et plantation de Duranta nain	U	50		2 400.00	2 400.00
- Enlèvement des Thunbergias et Echeverias et replantation à un autre endroit	Fft	1		1 040.00	1 040.00
- Fourniture de jardinières plantées de pélargonium avec support de 1 m de long	U	10		400.00	4 000.00
- Fourniture et pose de goutte-à-goutte + tranchée	MI	80		20.00	1 600.00
- Traversée de jardinière + reprise de maçonnerie	MI	2		1 380.00	2 760.00
TOTAL					22 376.00

Site n°18 – Commune Primat - Moins values					
Désignation	Unité	Qté	Qté -	P.U. H.T.	P.T. H.T
<u>Travaux horticoles</u>					
Trous et fosses de plantations	M3			- 450.00	- 450.00
Terre végétale	M3			- 1 440.00	- 1 440.00
Arbustes	U			- 4 500.00	- 4 500.00
<u>Arrosage automatique existant</u>					
Réfection de l'arrosage automatique existant	Fft			- 5 355.00	- 5 355.00
TOTAL					11 745.00

RECAPITULATIF DES PLUS OU MOINS VALUES

N°	Nom de site	Marché	+ values	- values	+ / - values	Total
6	Mairie annexe de Bellepierre	24 691.00				24 691.00
7	Bois de Nèfles	105 462.00				105 462.00
8	La Bretagne	42 845.00				42 845.00
9	Mairie annexe du Brûlé	59 590.00	9 400.00		9 400.00	68 990.00
10	Mairie annexe du chaudron	200 672.00		200 672.00	- 200 672.00	0.00
11	Mairie annexe de Montgaillard	38 136.00	17 079.00	1 500.00	15 579.00	53 715.00
12	Mairie annexe de Domenjod	55 785.00	14 156.00	4 250.00	9 906.00	65 691.00
16	Mairie annexe de Sainte-Clotilde	43 214.00	22 376.00		22 376.00	65 590.00
17	Entrée de St-François	70 352.00				70 352.00
18	Primat	19 855.00		11 745.00	- 11 745.00	8 110.00
19	Carrefour du Lavoir – Providence	172 452.00				172 452.00
21	Bld La Providence / Partie Sud	154 780.00				154 780.00
TOTAL H.T.		987 834.00	63 011.00	218 167.00	- 155 156.00	832 678.00

3) Prise en compte de l'incidence financière de la modification du taux de TVA de 9,5% à 8,5% à compter du 01/04/00.

ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT ET NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Objet	Montant HT	TVA 9,5%	TVA 8,5%	Montant TTC
Marché initial	987.834,00	93.844,23	-	1.081.678,23
Avenant n°1	-155.156,00	-	-13.188,26	-168.344,26
TVA 8,5%		-93.844,23	83.965,89	-9.878,34
Nouveau montant du marché	832.678,00	0,00	70.777,63	903.455,63

ARTICLE 3 – DELAIS

Le délai contractuel d'exécution du marché est inchangé.

ARTICLE 4 – RENONCIATION AU RECOURS

Le présent avenant vaut renonciation à toutes demandes, revendications ou réclamations ayant pour origine des faits ou des événements connus ou survenus antérieurement à la date de signature du présent avenant.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Saint-Denis, le

L'entreprise
VOCATOUR

Mention manuscrite lu et approuvé

Le Mandataire agissant au nom et pour le compte
de la Ville de Saint-Denis
Eric WUILLAI
Directeur Général de la SODIAC